

Règlement « Concours Premium Benefits »

Article 1 : Dénomination

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, organise un jeu-concours en ligne «Avis des utilisateurs de Premium Benefits » lié au sondage en ligne Premium Benefits hébergé sur le site Survey Monkey.

Article 2 : Durée

Le jeu-concours « Concours Premium Benefits » est organisé du 20 au 30 septembre 2018 inclus via le site « Survey Monkey».

Article 3 : Participation au jeu

Le jeu-concours est ouvert uniquement aux membres du programme Premium Benefits de BGL BNP Paribas ayant répondu au sondage Premium Benefits. Le fait d'enregistrer son adresse e-mail après avoir répondu «Oui avec plaisir !» à la question du sondage Premium Benefits « Souhaitez-vous participer au jeu- concours ? » implique l'acceptation du présent règlement. . Aucune contestation en la matière ne sera prise en considération. Le « Concours Premium Benefits » est réservé aux clients BGL BNP Paribas.

Une seule inscription sera prise en compte par personne. Le jeu-concours «Concours Premium Benefits » est un jeu-concours sans obligation d'achat d'avantages ou d'évènements sur le site Premium Benefits.

Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision. La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu-concours « Concours Premium Benefits » est proposé de façon ponctuelle et vise à faire gagner les prix repris sous l'article 7.

Les participants doivent : répondre au sondage Premium Benefits pour pouvoir valider leur participation au jeu-concours en répondant par «oui avec plaisir! » à la question « Souhaitez-vous participer au jeu concours ? » et en saisissant leur adresse e-mail.

BGL BNP Paribas s'engage à ne pas publier les noms des gagnants sans leur accord écrit et préalable.

Article 7 : Lots

Le jeu-concours « Concours Premium Benefits » prévoit les lots suivants:

2 chèques cadeaux « La Cave des Sommeliers » d'une valeur de 50 € chacun.

Il est prévu 2 gagnants avec un lot attribué par gagnant.

Les frais de transport et suppléments commandés au restaurant restent à la charge des bénéficiaires.

Validité des chèques cadeaux : 31 décembre 2018 à partir de la date d'émission.

Les lots ne pourront en aucun cas être remplacés ou échangés en espèces.

Article 8 : Attribution des lots

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort le 1er octobre 2018 et avertis par e-mail de leur gain par BGL BNP Paribas. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

En cas d'envoi des lots par voie postale, BGL BNP Paribas ne pourrait être tenue pour responsable des retards, détériorations, vols, occasionnés lors du transport par les P&T.

Article 9 : Communications

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.
Service Marketing
Premium Benefits
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

Article 10 : Données à caractère personnel

Les données personnelles recueillies par l'intermédiaire de ce formulaire sont enregistrées avec votre accord uniquement dans le cadre de ce concours. Vos données seront traitées conformément à la législation relative à la protection des données personnelles applicable et à notre politique protection des données disponible.

Si vous participez au concours, vos données :

- seront conservées durant six mois
- ne seront ni communiquées à des tiers ni utilisées à des fins de prospection commerciale

Vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données en contactant le Délégué à la protection des données par mail à l'adresse dpo@bgl.lu ou par courrier postal envoyé à BGL BNP Paribas - Délégué à la protection des données - 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Article 11 : Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.